## SAULNY Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|----------------------|---|--|---|--|
| AS1                  | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.   | Article L. 20 du Code de la santé publique.<br>Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié<br>par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre<br>1967.  | Captages de la ville de<br>MONTIGNY les METZ, arrêté<br>préfectoral n°87/AG /16334 du 03<br>juin 1987 modifié le 27 juin 1991.  | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |
| EL7                  | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | Approbation par la Commission<br>Départementale le 14 mars 1931<br>d'après délégation du Conseil<br>Général du 12 mai 1930  | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de Metz - Orne<br>17 quai Wiltzer - BP 11096<br>57036 METZ CEDEX 1            |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté DCAT/BEPE/N°2020-224<br>du 31 décembre 2020 instituant des<br>servitudes d'utlité publique prenant<br>en compte la maîtrise des risques<br>autour des canalisations de<br>transport de matières dangereuses<br>existantes exploitées par la société<br>GRDF. | GRDF<br>10 viaduc Kennedy<br>54000 NANCY   |
| I4                   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.  | Ligne aérienne HTB 63 KV N° 63-01.  | RESEDA<br>Service Distribution<br>2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102<br>57014 METZ Cedex 01                            |

DDT/MOTP

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|---|--|---|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.   | Ligne HTA aéro-souterraine 17,5 KV N°01.   | RESEDA Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01  |
| PT1  | Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques. | Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.7.1996 de réglementation des télécommunications), Article L 108. | Centre de SAULNY FORT<br>LORRAINE, décret du 11.08.1989  | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles .                       | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du<br>Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990<br>relative à l'organisation du Service Public<br>de la PTT, modifiée par la loi du<br>26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90<br>relatif au cahier des charges de F.T. | Décret du 14/10/2013 fixant<br>l'étendue des zones et les<br>servitudes de protection contre les<br>obstacles applicables sur le<br>parcours du faisceau hertzien<br>Saulny Fort Lorraine/Laudrefang | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles .                       | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du<br>Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990<br>relative à l'organisation du Service Public<br>de la PTT, modifiée par la loi du<br>26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90<br>relatif au cahier des charges de F.T. | Liaison hertzienne SAULNY FORT<br>LORRAINE / METZ Caserne de<br>LATTRE , décret du 23.11.1967  | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles .                       | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.                | F.H. Saulny Fort Lorraine-<br>Haraumont, décret du 02.05.1990  | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |

DDT/MOTP 20/11/2025

2/3

| CODE | NOM OFFICIEL                                    | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|--|--|---|
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | Centre AMANVILLERS- METZ<br>FORT DE LA FOLIE, décret du<br>30.06.1987.                                       | Unité de soutien de l'infrastructure de la<br>défense de METZ<br>1 rue Maréchal Lyautey<br>CS 30001<br>57044 METZ Cedex 01  |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | L.H. Saulny Fort Lorraine -<br>Amance Grand Mont d'Amance,<br>décret du 06.10.1978.                          | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | Centre de SAULNY - FORT<br>LORRAINE, décret en date du<br>28.11.1990. Le Décret du<br>23.11.1967 est abrogé. | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | Décret du 27.10.1998, voisinage du centre de SAULNY FORT LORRAINE.   | Unité de soutien de l'infrastructure de la<br>défense de METZ<br>1 rue Maréchal Lyautey<br>CS 30001<br>57044 METZ Cedex 01  |

DDT/MOTP